



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Arrêté n° 2026-1218-ADM

Objet : Délégations de fonctions et de signature accordées à Madame Sandrine ZUNINO, Deuxième adjointe au Maire

Le Maire de Gardanne,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L.2122-23 relatifs aux délégations de fonction que peut accorder le maire sous sa surveillance et sa responsabilité à ses adjoints ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2026-22 du Conseil municipal en date du 28 mars 2026 fixant à 10 le nombre d'adjoints ;

Vu la délibération n°2026-23 du Conseil municipal en date du 28 mars 2026 portant élection des adjoints au Maire ;

Vu la délibération n°2026-24 du Conseil municipal en date du 28 mars 2026 relatives aux délégations consenties à Monsieur le Maire aux fins d'exercer certaines attributions du Conseil municipales ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints, dressé le 28 mars 2026, portant notamment élection de Madame Sandrine ZUNINO, en qualité de 2^{ème} adjointe au Maire ;

Considérant que le Maire peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, conseillers municipaux,

Considérant que la délibération n°2026-23 autorise également Monsieur le Maire à subdéléguer la signature des décisions prises en application de ladite délibération à un adjoint ou à un conseiller municipal agissant sur délégation du maire dans les conditions fixées par l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que la signature de certains actes et documents soit assurée par les adjoints au maire et conseillers municipaux,

Considérant qu'il convient de donner délégation de fonction et de signature à Madame Sandrine ZUNINO, 2^{ème} adjointe au Maire,

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de fonction est donnée à Madame Sandrine ZUNINO, 2^{ème} adjointe au Maire, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Les finances communales,
- Les ressources humaines.

Article 2 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Sandrine ZUNINO - 2^{ème} adjointe, sous ma surveillance et responsabilité, à l'effet de signer tous documents, courriers, arrêtés et décisions relevant des délégations mentionnées à l'article 1^{er} du présent, notamment :

RESSOURCES HUMAINES
Evaluations des agents communaux
Recrutement des emplois saisonniers, temporaires et à temps partiel
Ordonnancement et mandatement des traitements des agents communaux
Actes de gestion du personnel y compris en matière de procédure disciplinaire, tels que les courriers, arrêtés, décisions, attestations, certifications, états de frais de déplacement et certification d'heures supplémentaires
Actes relatifs à la carrière du personnel communal (courriers et arrêtés relatifs aux avancements et aux rémunérations)
FINANCES
Actes portant création, modification ou suppression des régies
Arrêtés portant nomination ou cessation de fonction des régisseurs, mandataires suppléants et mandataires aux régies de recettes et d'avances
Bons de commande sans limitation de montant
Pièces d'engagement des dépenses et des recettes
Bordereaux de mandats et titres
Constatation et la liquidation des dépenses et des recettes
Certification de conformité et l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
Documents comptables concernant le budget communal, à l'exception des réquisitions de paiement
Demandes de subventions à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, étant précisé que cette délégation est générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement ou investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable
Ordonnancement et mandatement des traitements des agents communaux
Attestations, certificats administratifs ou de prises en charges financières

Article 3 : En l'absence de Monsieur Antonio MUJICA (1^{er} adjoint au Maire), Madame Sandrine ZUNINO – 2^{ème} adjointe au Maire, est déléguée, sous ma surveillance et responsabilité, à effet de signer les actes suivants :

FONCTIONNEMENT COURANT DE LA COLLECTIVITE
Certification conforme de copies de documents administratifs
Réponses aux demandes des usagers
Délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux
Attestations d'accueil déposées pour les ressortissants étrangers soumis à cette procédure
Certificats de vie et certificats de résidence
Avis motivés du maire relatifs aux demandes de médaille d'honneur du travail
Actes relatifs aux affaires immobilières ou domaniales dans le respect des dispositions des articles L.2122-21 à L.2122-24 du code général des collectivités territoriales
Décisions portant renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre
MARCHES PUBLICS
Documents relatifs aux décisions concernant : <ul style="list-style-type: none"> - la préparation, - la passation (courriers de demandes de précisions, de régularisation de candidature et d'offre, de suspicion d'offre anormalement basse, courriers de rejet, courriers d'attribution, acte d'engagement, notification, avis d'attribution...),

<ul style="list-style-type: none"> - l'exécution (ordres de services, courriers de mise en demeure, application des pénalités, PV de réception, PV de levée des réserves...), - le règlement, <p>de l'ensemble des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, sans limitation de montant</p>
AFFAIRES JURIDIQUES, PRECONTENTIEUX ET CONTENTIEUX,
Réponses aux éventuelles lettres d'observations des autorités chargées du contrôle de légalité
Ecritures de la commune dans le cadre des actions en justice, en requête ou en défense, devant les juridictions administratives et judiciaires
Dépôts de plainte et constitution de partie civile en vue d'obtenir réparation des préjudices personnels et directs subis par la commune du fait d'infractions pénales, ainsi que les consignations qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de ces procédures
Courriers et arrêtés relatifs aux procédures contentieuses (article L. 480-1 du code de l'urbanisme) et administratives (articles L. 481-1 et L. 481-2 du code de l'urbanisme)
Courriers relatifs au droit de visite et de communication dans le cadre de la police administrative de l'urbanisme (article L. 461-1 du code de l'urbanisme)
ASSURANCES
Acceptation des indemnités d'assurances relatives : aux dommages occasionnés aux véhicules, au vol et tentative de vol des véhicules, au vol des objets et matériels transportés, à l'incendie des véhicules, aux frais de remorquage et dépannage, à la garantie perte pécuniaire due lors de la location longue durée de véhicules, aux conséquences financières de la garantie dommage corporel dans la limite fixée par l'article L.2122-22
Décisions de cession des véhicules accidentés déclarés économiquement et techniquement irréparables conformément aux dispositions réglementaires du Code de la Route
POLICE DE LA CIRCULATION
Toutes mesures de police de vitesse sur l'ensemble des voies communales et chemins ruraux et, en application de l'article R.110-1 du code de la route sur l'ensemble des voies ouvertes à la circulation routière, exercice des pouvoirs déterminés par les articles R.411-1 et suivants du code de la route
POLICE DE L'ENVIRONNEMENT
Courriers et arrêtés relatifs à la mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L.541-3 du code de l'environnement
POLICE SPECIALE EN MATIERE D'HABITAT
Ensemble des actes relatifs aux procédures prévues par les articles L.511-1 et suivants et R.511-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation en matière de sécurité et salubrité des immeubles, locaux et installations
Certificat de non péril dans le cadre d'une vente d'un bien
POLICE ADMINISTRATIVE GENERALE
Toutes mesures de police dévolues à la compétence du Maire en application de l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales
Courriers et arrêtés relatifs aux manquements au Règlement Sanitaire Départemental

Article 4 : En l'absence de Monsieur Antonio MUJICA (1^{er} adjoint) et Monsieur Alain GIUSTI (5^{ème} adjoint), Madame Sandrine ZUNINO – 2^{ème} adjointe, est déléguée, sous ma surveillance et responsabilité, à effet de signer les actes suivants :

URBANISME
Courriers et arrêtés liés à l'instruction et à la délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables)
Délivrance des certificats d'urbanisme



Arrêté d'alignement
Délivrance des autorisations de travaux (AT) et courriers de rappel à la réglementation en matière de sécurité et d'accessibilité dans les ERP
Courriers et arrêtés relatifs aux procédures contentieuses (article L. 480-1 du code de l'urbanisme) et administratives (articles L. 481-1 et L. 481-2 du code de l'urbanisme)
Courriers relatifs au droit de visite et de communication dans le cadre de la police administrative de l'urbanisme (article L. 461-1 du code de l'urbanisme)
Courriers réponses aux demandes des administrés / pétitionnaires
Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) y compris DIA en ENS (Espaces Naturels Sensibles)
Cessions de fonds de commerce, bail commercial, fonds artisanaux et terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1000m ²
Documents de géomètre (plans de division ou de bornage)
État des lieux d'entrée et de sortie dans le cadre des occupations du domaine privé de la commune
Notification SAFER (y compris certificats d'affichage)
CERFA destinés aux services fiscaux
CAUSE ANIMAL
Ensemble des courriers relevant de la gestion courante
Ensemble des actes nécessaires, relevant de la compétence du maire, dans le cadre de la mise en œuvre des articles L.211-1 à L.211-28 du code rural et de la pêche maritime

Article 5 : En l'absence de Monsieur le Maire, de Monsieur Antonio MUJICA (1^{er} adjoint) et Madame Sophie CUCCHI-GILAS (6^{ème} adjointe), Madame Sandrine ZUNINO – 2^{ème} adjointe, est déléguée, sous ma surveillance et responsabilité, à effet de signer les actes suivants :

AFFAIRES ADMINISTRATIVES
Attestations de dépôt de statuts des syndicats
Courriers de gestion courante n'emportant pas de décision
Avis sur les enquêtes OFII (regroupements familiaux)
ELECTIONS
Attestations d'inscription sur les listes électorales
ETAT CIVIL
Attestations de recensement militaire (notices, attestations, avis et récépissés d'inscription, listes trimestrielles)
Certification conforme de copies de documents administratifs et légalisation de signature
Attestations d'accueil déposées pour les ressortissants étrangers soumis à cette procédure
Certificats de vie
Certificats de résidence
Certificats de célibat
CIMETIERE
Octrois, reprises et rétrocessions des concessions
Correspondances dans le cadre de la gestion des concessions (relance de paiement, mises en demeure, etc.)
Actes relatifs aux gestions et ventes de caveaux
Documents se rapportant à la réglementation funéraire aux cimetières et aux pompes funèbres, et notamment les autorisations de fermeture de cercueils, les autorisations de transports de corps avant ou après mise en bière, les autorisations de crémation, d'exhumation ou d'inhumation, les autorisations des soins de conservation
Autorisations de travaux au sein du cimetière

Article 6 : Le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre de la présente délégation.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le maire de Gardanne, sis Mairie de Gardanne, cours de la République - 13120 GARDANNE. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai de recours contentieux.

Le présent arrêté peut également faire l'objet, dans le même délai de deux mois à compter, soit de la date de sa notification ou de sa publication, soit à compter de la décision de rejet du recours gracieux, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille sis 31 rue Jean-François Leca - 13002 MARSEILLE.

Article 8 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général de Services, Madame Sandrine ZUNINO, Monsieur le Trésorier payeur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, transmis au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, publié sur le site internet de la commune et inscrit au recueil des actes administratifs.

Fait à Gardanne, le 09 avril 2026

Le Maire

Hervé GRANIER

Publié le : 10 AVR. 2026

Notifié le : 09 / 04 / 2026

